

# Formulaire de saisine Commission Administrative Paritaire

## PROMOTION AU CHOIX

Références statutaires : articles 29, 30, 70 et suivants de la délibération n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie.

Avancement de grade

Accès à un corps hiérarchiquement supérieur

### CONDITIONS

- fonctionnaire en position d'activité ;
- avoir accompli une certaine durée de services publics et/ou l'exercice de certaines fonctions selon le statut particulier concerné.

### SITUATION DE L'AGENT (à remplir par l'employeur)

Nom / Prénom : .....

Employeur : .....

Emploi occupé : .....

Corps – Cadre	Grade- Classe	Echelon	IB	Catégorie
				<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

### PIECES A FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR

- Fiche de renseignements ou de candidature pour l'accès au grade ou au corps  
 Dernier arrêté fixant la situation administrative de l'agent

### AVIS DE L'EMPLOYEUR

Favorable   
Défavorable

Date :

Signature :

### AVIS DE LA CAP

Date de la CAP :  
Favorable   
Défavorable   
Avis réputé rendu   
Signature :